



Conflit employeur, période d'essai

Par **samia1383**, le **09/02/2012** à **16:24**

Bonjour,j'ai une question en faite. alors voila je vous expose ma situation.
Je suis en période d'essai depuis le 6 janvier 12 pour 2 mois. je suis téléprospectrice, je dois prendre des rdv pour des commerciaux. J'avais decider de rompre la periode d 'essai parce que sa ne me plait pas du tout. cependant il ya 2jours j'ai pris rdv avec un particulier pour un commercial, sauf que je pense que je me suis tromper au niveau des coordonnées de la personne. Ma responsable a appeller la personne puis m'a dis " on se retrouve au prud'hommes " pensant que c'etait un " faux rdv ".
Est ce vrai ? peut on assigné quelqu'un au tribunal pendant qu'on est en période d'essai ?
Cordialement

Par **pat76**, le **09/02/2012** à **17:02**

Bonjour

La raison qui fait que votre employeur vous assigne devant le Conseil des Prud'hommes?

Si c'est pour (l'erreur) du rdv, le Conseil des Prud'hommes alors que vous êtes en période d'essai ne comprendra pas le motif de l'assignation.

L'employeur peut très bien rompre la période d'essai en vous avertissant par écrit et en respectant le délai de prévenance.

Il n'y a pas besoin d'une procédure au prud'homme pour cela.

Continuez à travailler sans vous préoccuper.

Par contre vous pouvez m'indiquer la convention collective dont vous dépendez afin de vérifier si la période d'essai est deux mois renouvelables ou de un mois renouvelable?